

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01022
Numéro SIREN : 820 400 109
Nom ou dénomination : ALTIORE SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2019 sous le numéro de dépôt A2019/005535

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE TOULON**

A2019/005535

Dénomination : ALTIORE SERVICES

Adresse : 435 Avenue Honoré d'Estienne d'Orvès 83330 EVENOS

N° de gestion : 2016B01022

N° d'identification : 820400109

N° de dépôt : A2019/005535

Date du dépôt : 13/06/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23/04/2019 AGE



661896

Altiore Services

SAS au capital de 1000€

435 Av Estienne d'Orves 83330 EVENOS

RCS Toulon : 820 400 109

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/04/2019

Monsieur **MUCCIO Steve**, de nationalité française, né le 30 Octobre 1975 à NICE, demeurant
435 av Honore d'Estienne d'Orves, 83330 Evenos,

Propriétaire de l'ensemble des parts sociales (100 actions), a pris les résolutions suivantes :

Première résolution – Augmentation du Capital Social et changements des statuts

Deuxième résolution – Nomination d'un Directeur Général

L'assemblée générale, représentée par son associé, statuant en la forme mixte, décide des modifications suivantes à apporter aux statuts, en modifiant les articles suivants :

Première Résolution – Augmentation de Capital Social

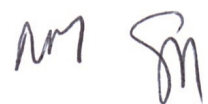
Après lecture du dernier bilan clos au 31/10/2018, laissant apparaître un report à nouveau distribuable de 32.583,13€, et après avoir rappelé qu'avant la présente assemblée le capital social de la société est composé de 100 actions de valeur nominale de 10€, soit 1.000€,

L'associé unique décide par la présente résolution, d'augmenter le capital social de la SASU, par incorporation des réserves de l'entreprise d'un montant de 4 000 Euros (QUATRE MILLE EUROS).

L'augmentation de capital est effectuée par augmentation du nombre d'actions, sans modification de la valeur nominale, soit par création de 400 actions de 10€, toutes attribuées à Steve MUCCIO, actionnaire unique.

Le montant distribuable de la société passant de ce fait de 32.583,13€ à 28.583,13€.

Le nouveau capital social sera ainsi de 5.000€, soit 500 actions de 10€



Il en résultera la modification des articles 6 et 7 des statuts, qui seront libellés comme suit à compter de cette date :

Article 6 - Apports

Lors de la constitution de la société, il a été fait apport d'une somme de MILLE EUROS (1.000,00 euros) en numéraire.

Par assemblée générale extraordinaire en date du 23 Avril 2019, il a été fait par incorporation de réserves, une augmentation de capital par création de 400 actions nouvelles de valeur nominale de 10€, soit QUATRE MILLE EUROS (4.000€)

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLE EUROS (5.000€) divisé en 500 actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,00 euros) chacune entièrement libérées, et de même nature, selon la répartition suivante :

- *Mr MUCCIO Steve 500 actions sur un total de 500 actions*

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Deuxième Résolution – Nomination d'un Directeur Général

L'associé unique décide par la présente résolution, de nommer à compter du 23 avril 2019 :

MUCCIO NATHALIE née SACCONI le 26 Juillet 1975 à MARSEILLE,
Mariée le 09/06/2010, sous le régime de séparation de biens à Monsieur MUCCIO Steve
Demeurant 435 avenue Honoré d'Estienne d'Orves, 83330 Evenos.

Directrice Générale de la société, et ce pour une durée indéterminée

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MM SM

Résolution finale

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires

Signature

STEVE MUCCIO

Président et Associé Unique

MUCCIO NATHALIE née SACCONE

Directrice Générale

Mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

*Bon pour acceptation des fonctions de
Directrice Générale*

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
TOULON 2
Le 29/04 2019 Dossier 2019 00027187; référence 8304P04 2019 A 01891
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur des finances publiques

Maria-Noëlle LANIERE
Contrôleur
des finances publiques

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE TOULON**

A2019/005535

Dénomination : ALTIORE SERVICES
Adresse : 435 Avenue Honoré d'Estienne d'Orvès 83330 EVENOS
N° de gestion : 2016B01022
N° d'identification : 820400109
N° de dépôt : A2019/005535
Date du dépôt : 13/06/2019
Pièce : Statuts mis à jour du 23/04/2019 STMJ



661897

ALTIORE SERVICES

Société Par Actions Simplifiée

Au Capital de 5.000,00 euros

Siège social :

435 avenue Honore d'Estienne d'Orves, 83330 Evenos

ALTIORE SERVICES
SAS au Capital de 1000€
435 Av Estienne d'Orves 83330 EVENOS
RCS de Toulon 820400109
ORIAS 1004723
Certifié conforme
à Evenos le 23.04.2019

STATUTS à jour au 23.04.2019

Le soussigné :

Monsieur MUCCIO Steve, de nationalité française, né le 30 Octobre 1975 à NICE, demeurant 435 avenue Honoré d'Estienne d'Orves, 83330 Evenos.

Marié le 09/06/2010, sous le régime de séparation de biens, à MUCCIO NATHALIE née SACCONI le 26 Juillet 1975 à MARSEILLE,

A établi ce qui suit :

Article 1 - Forme

La Société est une Société par actions simplifiée

Article 2 - Objet

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- **Toute opération de location, de courtage, de vente et d'intermédiaire dans le domaine de la location et de la vente d'équipements mobiliers et immobiliers, dans le domaine du service, de l'assurance, de la maintenance de matériel et de logiciel informatique, de courtage en opérations de banque et services de paiement, et d'une manière générale dans la transaction et le financement de biens d'équipements, de créances et de services.**

- Ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou annexes ou connexes et susceptibles de faciliter le développement ou la réalisation de la société.
- La participation de la société à toutes entreprises, sociétés, alliances, sociétés en participation, ou groupement d'intérêt économique, créer ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, et ce par tous les moyens, notamment par la voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, société ou association en participation.
- Toute opération de conseil, de formation, de service aux entreprises, d'accompagnement à des professionnels.
- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 - Dénomination sociale

La société a pour dénomination sociale : **ALTIORE SERVICES**
Son nom commercial est : **ALTIORE FINANCE**

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 435 av Honore d'Estienne d'Orves, 83330 Evenos.
Il peut être transféré par décision de l'associé unique

Article 5 - Durée

La durée de la société est initialement fixée à 99 ans.

Article 6 - Apports

Lors de la constitution de la société, il a été fait apport d'une somme de MILLE EUROS (1.000,00 euros) en numéraire.

Par assemblée générale extraordinaire en date du 23 Avril 2019, il a été fait par incorporation de réserves, une augmentation de capital par création de 400 actions nouvelles de valeur nominale de 10€, soit QUATRE MILLE EUROS (4.000€)

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLE EUROS (5.000€) divisé en 500 actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,00 euros) chacune entièrement libérées, et de même nature, selon la répartition suivante :

- Mr MUCCIO Steve 500 actions sur un total de 500 actions

Article 8 - Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 9 - Modalités de la transmission des actions

Les actions sont librement négociables. Leur transmission s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé « registre des mouvements ». L'ordre de mouvement, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire.

Article 10 - Le Président

La société est représentée à l'égard des tiers par un président, personne physique ou

morale, associé de la société.

Il est désigné l'associé unique: Monsieur MUCCIO Steve comme président.

Article 11 - Exercice social

L'année sociale commence le 1er Novembre et se termine le 31 Octobre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprend le temps écoulé depuis l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 Octobre 2017.

Article 12 - Comptes annuels

La société tient une comptabilité régulière des opérations sociales.

Le président établit les comptes annuels prévus par la loi.

L'approbation des comptes de l'exercice par l'associé unique doit être répertoriée dans le registre des décisions sociales dans le délai de 6 mois à compter de la clôture de l'exercice.

En cas de pluralité d'associés, le président soumet les comptes à la décision collective des associés dans le délai de 6 mois à compter de la date de clôture de l'exercice, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

Article 13 - Frais/formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société

Article 14 - Dissolution – Liquidation

La société peut être dissoute par décision de l'associé unique, ou si elle est pluripersonnelle, par décision des associés dans les conditions fixées par l'article 18.2 des présents statuts.

Ladite décision désigne le ou les liquidateurs.

La liquidation de la société est effectuée conformément aux dispositions légales.

Le boni de liquidation est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de leurs actions.

Fait à Evenos, le 27 Décembre 2016

En trois originaux.



Signature de l'associé

Mr STEVE MUCCIO – Associé unique

ANNEXE 1 : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONSTITUTIVE

Nomination du Président

Au siège social de la société, sont réunis :

Mr MUCCIO Steve 100 actions

Lequel détient l'intégralité du capital social.

Et fixe son ordre du jour, à savoir :

- La modification de l'objet de la société, suite à une adjonction d'activité
- La modification de la date de clôture du 1er exercice social au 31 Octobre 2017
- La dénomination du nom commercial: ALTIORE FINANCE

Après discussion sur l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes, découlant de l'ordre du jour, sont successivement mises aux voix.

RESOLUTIONS

L'assemblée soumet au vote:

- La modification de l'objet (décrit à l'article 2)
- La modification de la date de clôture du 1er exercice social au 31 Octobre 2017
- La dénomination du nom commercial : ALTIORE FINANCE

IL EST ADOPTEE A L'UNANIMITE L'ENSEMBLE DES RESOLUTIONS SOUMISES

Fait à Evenos, le 27 Décembre 2016

M. STEVE MUCCIO
Associé unique

